3 FÉVRIER 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2026/02-01 – **Prorogation de la date de clôture du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation en faveur de l'Érythrée :** Le Conseil d'administration :

1. Prend acte des deux précédentes prorogations d'une durée totale de 24 mois et reconnaît les circonstances particulières de l'Érythrée pour faire face aux problèmes de mise en œuvre et poursuivre les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG).
2. Approuve la prorogation de la date de clôture de l'ESPIG du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, telle qu'énoncée dans le document BOD/AV/2026/01 DOC 01.